

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical
du mercredi 23 juin 2004

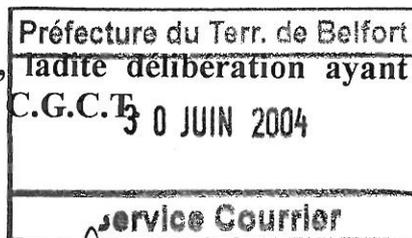
CS - 1.02

Désignation du Secrétaire de séance

M. le Président invite le Comité Syndical à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Madame Marie-Laure BESANCON est désignée, à l'UNANIMITE, pour remplir ces fonctions.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 29 JUIN 2004, conformément au C.G.C.T. 30 JUIN 2004
Dépôt en préfecture le 29 JUIN 2004



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT